

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 8 février 2021

**MON CENTRE-VILLE À UN INCROYABLE COMMERCE - CANDIDATURE ET
DEMANDE DE SUBVENTION À LA BANQUE DES TERRITOIRES**

NOTE DE SYNTHÈSE

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville » le 5 octobre 2018, la Ville s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de son centre-ville.

Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la restructuration des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, l'animation culturelle et touristique mais aussi et surtout sur le renforcement de l'offre commerciale et artisanale.

Composante essentielle et indispensable du programme d'actions, cette intervention qui vise à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et à encourager l'adaptation des commerces aux nouveaux modes de consommation, prend tout son sens dans ce contexte sanitaire et économique majeur sans précédent.

Face aux multiples courants qui bousculent et accélèrent la nécessaire mutation des activités de centre-ville et l'entrepreneuriat, la Ville souhaite accueillir un programme d'accélération d'identification de projets pouvant contribuer aux objectifs de diversification de la composition du tissu commercial et accélérer la création post événement d'activités indépendantes.

Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, le dispositif d'accompagnement opérationnel Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce (MCVAIC) a été créé en 2018, suite au lancement du programme national « Action Cœur de Ville », par l'association Auxilia Conseil et la société Visionari, en partenariat avec le groupe Le Bon Coin et la Banque des Territoires.

Il favorise la rencontre entre, d'une part, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de trente-six (36) heures et d'autre part, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire (chambres consulaires, ...), les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Les objectifs de ce programme de communication-action sont donc multiples :

- Remédier la vacance commerciale,
- Attirer des porteurs de projets,
- Soutenir la relance des activités en centre-ville,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique,
- Fédérer les acteurs du commerce local,
- Rendre les administrés consom'acteurs.

Depuis la première édition, vingt-deux (22) villes en France mais aucune en Ile-de-France, ont été sélectionnées afin d'organiser cet évènement. Une dizaine de porteurs de projet en moyenne participe à chacun des évènements. A noter que l'édition 2021 élargit l'ouverture du concours aux commerçants déjà installés souhaitant y participer. Les éditions précédentes sur le territoire national ont permis de challenger de nombreux projets de création d'entreprise. Ainsi, 73 % des porteurs de projets depuis la première édition en 2018 ont créé leur entreprise.

Dans cette perspective de candidater, plusieurs étapes sont à engager :

- La mobilisation des acteurs locaux à travers la tenue d'une réunion de lancement et une conférence de presse,
- Le temps fort du dispositif avec l'organisation d'un concours en centre-ville, pendant deux (2) jours, permettant à une quinzaine d'équipes d'enrichir et de perfectionner leur projet d'activité (activités en cours de création et ayant besoin d'un local, ainsi que les activités déjà installées en centre-ville impactées par la Covid-19). L'objectif est ici de réinterroger tous les aspects de l'activité, du concept initial à la viabilité économique, que le projet soit en gestation, en plein essor ou en perte de vitesse. Des prix, définis en fonction des territoires et des éventuels partenaires locaux, pourront être remis aux équipes les plus convaincantes,
- le suivi des projets durant six (6) mois permettant d'établir un diagnostic du projet d'activité, la tenue de rendez-vous mensuels avec des coaches volontaires puis un retour d'expérience sur l'avancement du projet afin d'apporter d'éventuelles préconisations supplémentaires.

- La finale au niveau national permettant de décerner trois (3) prix et ainsi de mettre en lumière le meilleur projet de création d'activité, le meilleur projet de développement – relance d'activité et le projet le plus engagé.

Au regard de la teneur de ce programme, la participation demandée à la collectivité territoriale souhaitant organiser cet évènement s'élève à 20 000 euros HT. La Banque des Territoires, acteur majeur du secteur économique, peut apporter une prise en charge à hauteur de 50 % de ce coût total (soit 10 000 euros).

Dès lors, la candidature de la Ville à l'édition 2021 du programme Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce présenterait plusieurs avantages : bénéficier d'une couverture médiatique promouvant le territoire et les actions de la Ville engagées en faveur de la redynamisation et du développement commercial et artisanal, permettre une accélération d'identification de projets d'activités pouvant contribuer aux objectifs de diversification de la composition du tissu commercial et accélérer la création post évènement dans des cellules commerciales vacantes.

La sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des Territoires permettrait de contribuer au financement de cette opération selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif (€ HT)	Coût estimatif (€ TTC)	Subvention Banque des Territoires / CDC (€)	Subvention Banque des Territoires / CDC (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Programme Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce	20 000 €	24 000 €	10 000 €	50%	10 000 €	50%	14 000 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à candidater au programme Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce afin de réaliser cette opération, d'autoriser le versement de la somme de 20 000 euros hors taxes à Auxilia Conseils pour l'organisation et l'animation de cet évènement, de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 10 000 euros pour le financement de cet évènement et enfin de signer tous documents contractuels afférents.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel de la Ville sur l'exercice 2021,

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville et de développement du commerce local de proximité,

Considérant que le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale et artisanal du centre-ville vise, d'une part, à promouvoir une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée, d'autre part à apporter un soutien aux commerçants et aux porteurs de projets et enfin à renforcer l'attractivité et la compétitivité du centre-ville vis-à-vis des pôles commerciaux environnants,

Considérant l'ambition du dispositif Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce de réinventer le commerce de centre-ville face aux mutations, de promouvoir de nouvelles activités en centre-ville et d'aider les porteurs de projets dans la concrétisation de leur projet d'activité,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à candidater au dispositif Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce dans le but d'organiser et de réaliser cette opération,
- **d'autoriser** le Maire à procéder au versement de la somme de 20 000 euros hors taxes à Auxilia Conseils pour la mise en œuvre de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 10 000 euros afin de contribuer au financement de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET